REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DE MAINE ET LOIRE

MAIRIE DE MIRE

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JANVIER 2021

DELIBERATION N°22012021-08

L'an deux mil vingt et un, le vingt-deux janvier à vingt heures et trente minutes, le conseil municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Salle d'Asile de Miré, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Brigitte OLIGNON, Maire.

Étaient présents : Madame Brigitte OLIGNON, Madame Liliane LANDEAU, Monsieur Éric GUERIN, Monsieur Alain CLEMENCEAU, Monsieur Serge BEILLARD, Monsieur Florent DESETRES, Mme Murielle SIMON, Monsieur Daniel CLOUET, Madame Laure NITZEL, Madame Nadia AUBRY, Monsieur Jean HARVEY, Madame Delphine HALARD, Monsieur Éric MENAGÉ, Monsieur Dominique BELLANGER.

Étaient absents et excusés : Madame Christelle VIGNAIS,

CONVOCATION DU 19 JANVIER 2021
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE 15
NOMBRE DE CONSEILLERS PRÉSENTS : 14
NOMBRE DE VOTANTS : 15
Pouvoirs : Mme Vignais a donné pouvoir à Mme Halard pour la représenter lors de la séance du 22 janvier 2021.

Mme Laure Nitzel a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 08 : VENTE IMMEUBLE SIS 3 RUE DU BOCAGE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDERANT l'estimation faite par le cabinet Not@Conseil de 80 000€ (+/- 5%) ;

CONSIDERANT le souhait de diminuer le parc locatif de la commune de Miré pour une meilleure gestion;

CONSIDERANT que l'immeuble sis 3 rue du Bocage est une maison individuelle de 1949 d'une superficie de 80.77m² dont 74.49m² sont habitable comprenant un garage, une remise, une chaufferie, une cave, une entrée, un séjour, 3 chambres, une cuisine, une salle d'eau et située sur un terrain de 372 m².

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de :

- **Mettre en vente l'immeuble sis 3 rue du Bocage pour un montant maximum de 92 000€ net vendeur.**
- **D'autoriser la Maire à procéder aux diagnostics nécessaires.**

Pour extrait conforme au registre,
Fait et délibéré en séance le 22/01/2021,
A Miré

La Maire,
Brigitte OLIGNON